



GT relatif aux commissions d'hygiène et de sécurité des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et à leur formation restreinte

10 décembre 2021

Un groupe de travail relatif aux commissions d'hygiène et de sécurité (CoHS) des établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et à leur formation restreinte s'est réuni le 10 décembre 2021 en visio conférence. Il était présidé par Xavier Maire, chef du services des ressources humaines, assisté par Gaël Blanc, adjoint à la cheffe de bureau des politiques statutaires et réglementaires, et Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des inspecteurs de santé sécurité au travail (ISST).

Pour l'Alliance du Trèfle, y ont participé Frédérique Lucas et Franck Caussials.

Le but était de travailler sur le projet de note de service (voir le document) relative à l'évolution de l'organisation des CoHS suite à la publication du décret n°2021- 1316 du 8 octobre 2021.

Ce projet de note s'organise autour de trois parties :

- la première relative au périmètre, à la composition et au fonctionnement de l'instance.
- la seconde relative à ses compétences et aux nouveautés apportées par le décret.
- la troisième relative à l'articulation des nouvelles CoHS avec le niveau régional et les CSA régionaux de l'enseignement agricole qui seront installés après les élections professionnelles de décembre 2022.

Deux organisations syndicales ont clairement manifesté leur opposition à ce décret qu'ils considèrent comme une régression et ont entrepris de le contester par un recours auprès du Conseil d'État, déposé le jour du groupe de travail.

Les autres organisations syndicales (dont l'Alliance du Trèfle) ont cherché au contraire à amender le projet pour l'améliorer, en particulier au niveau du chapitre des formations, afin que la note de service soit aboutie et publiée dans les délais les plus rapides. Les enjeux de sécurité et de conditions de vie au travail sont une priorité.

Les points principaux d'amélioration portés par l'Alliance du Trèfle ont été les suivants :

1/ L'Alliance du Trèfle a invité l'administration à intégrer dans le début de la note de service l'explication du processus de renouvellement de la commission qui doit intervenir après l'élection du conseil d'administration.

2/ L'Alliance du Trèfle a relevé certaines ambiguïtés lexicales dans le texte telle la notion de membres élus, désignés et nommés. Un complément au terme « année » est aussi utile (calendaire/scolaire) pour ne pas manquer les échéances notamment de renouvellement des instances qui ne doivent pas être reportées.

3/ Pour de bonnes modalités de fonctionnement, l'Alliance du Trèfle a suggéré que le délai

maximal de 2 mois prévu pour réunir en urgence une CoHS extraordinaire à la demande d'une partie des membres, soit limité à un mois maximum, surtout si on se trouve en période de fin d'année scolaire.

4/ Dans une optique de respect des obligations déontologiques, l'Alliance du Trèfle a souhaité une rédaction plus précise du chapitre sur le conflit d'intérêt. En effet, le texte stipule clairement qu'un membre de la CoHS estimant se trouver en situation de conflit d'intérêt doit se retirer. Mais le texte est trop vague sur l'attitude à tenir si ce membre ne reconnaît pas de lui-même ce potentiel conflit d'intérêt. Pour l'administration, il faudra certainement saisir l'instance régionale dans cette situation.

5) En ce qui concerne la formation des représentants du personnel membres de la CoHS, comme tous les organisations syndicales, l'Alliance du Trèfle regrette que la durée des formations prévues soit aussi courte (3 jours) alors que celle des membres du CSA REA est de 5 jours, tandis que la fréquence de sa reconduction (4 ans) est un peu longue.

Xavier Maire ne changera rien sur la durée des formations, car inscrite dans le décret, mais s'est montré ouvert sur la fréquence de reconduction. Il serait favorable à des regroupements de formations.

Pierre CLAVEL a répondu que le ministère était conscient de la masse de personnes à former et se préparait à innover quant au contenu et format de ces formations, en déployant des formations mixtes (par le net et sur site). Xavier Maire intègre l'idée d'étoffer le réseau de formateurs interne en associant par exemple des membres compétents de CSA REA.

La superposition des compétences entre les CoHS et les CSA REA reste le point de divergence principal entre l'administration et certaines organisations syndicales. Quatre actions pour une bonne articulation sont pourtant dans le viseur : les visites et l'accès, le recours à un expert certifié, le droit d'alerte et le traitement des accidents graves de service.

En cas d'accident grave et d'exercice du droit de retrait la CoHS de l'établissement et le CSA REA pourraient arriver à des conclusions différentes voire divergentes dans leur rapport. Comment gérer ces divergences ?

Xavier Maire espère que la complémentarité l'emportera souvent sur l'opposition et explique que les divergences éventuelles seront traitées selon le principe du plus haut dans la hiérarchie !

Il faut que les choses soient claires car la responsabilité pénale peut être engagée.

Il rappelle que c'est avant tout une chaîne de responsabilité : le chef d'établissement, puis le DRAAF.

Xavier Maire a conclu la réunion par un hommage appuyé, partagé par l'Alliance du Trèfle, sur la qualité du travail réalisé par Gaël Blanc qui quitte ses fonctions au ministère à la fin de l'année pour devenir directeur d'hôpital.